

Bruno Mathon

De: vizioz arlette [aviza@orange.fr]
Envoyé: jeudi 30 novembre 2017 13:10
À: plu
Objet: demande de classement d une parcelle en terrain constructible
Pièces jointes: PLAN CADASTRE LE CHAPELA 001.jpg

Importance: Haute

Mail rectificatif suite à notre entreien du 30.11.2017

A l'attention de Madame la commissaire enquêteur,

Dans le cadre du PLU de Saint Maximin , nous souhaiterions que la parcelle N° 2728 qui était auparavant la parcelle N° 2547 ,lieu dit le Chapela , soit classée en terrain constructible.

Il s'agit d'une parcelle qui avait été viabilisée lors de la réalisation en 2011 du lotissement " Les Pommiers".

Cette parcelle de terrain se trouve dans la continuité du lotissement déjà existant.

La motivation de notre demande s'appuie sur le fait qu' un de nos enfants , père de famille est actuellement locataire à Saint Maximin.

Il souhaiterait y batir sa résidence principale et pouvoir ainsi rester résident de la commune.

Vous trouverez ci joint le plan correspondant. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous adressons, Madame , nos sincères salutations.

Arlette et Pierre VIZIOZ

Commune :
SAINT-MAXIMIN (426)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 369 P
Document vérifié et numéroté le 17/07/2017
A Grenoble PTGC Sud Isère
Par Marie Anne PARROT
Géomètre principale du Cadastre
Signé

Centre des Impôts foncier de :
Grenoble Sud Isère
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
Centre des Finances Publiques
34 - 40 Avenue Rhin & Danube
38047 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone : 04 76 39 38 76

ptgc.sud-isere@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : B
Feuille(s) : 000 B 06
Qualité du plan : Plan non régulier

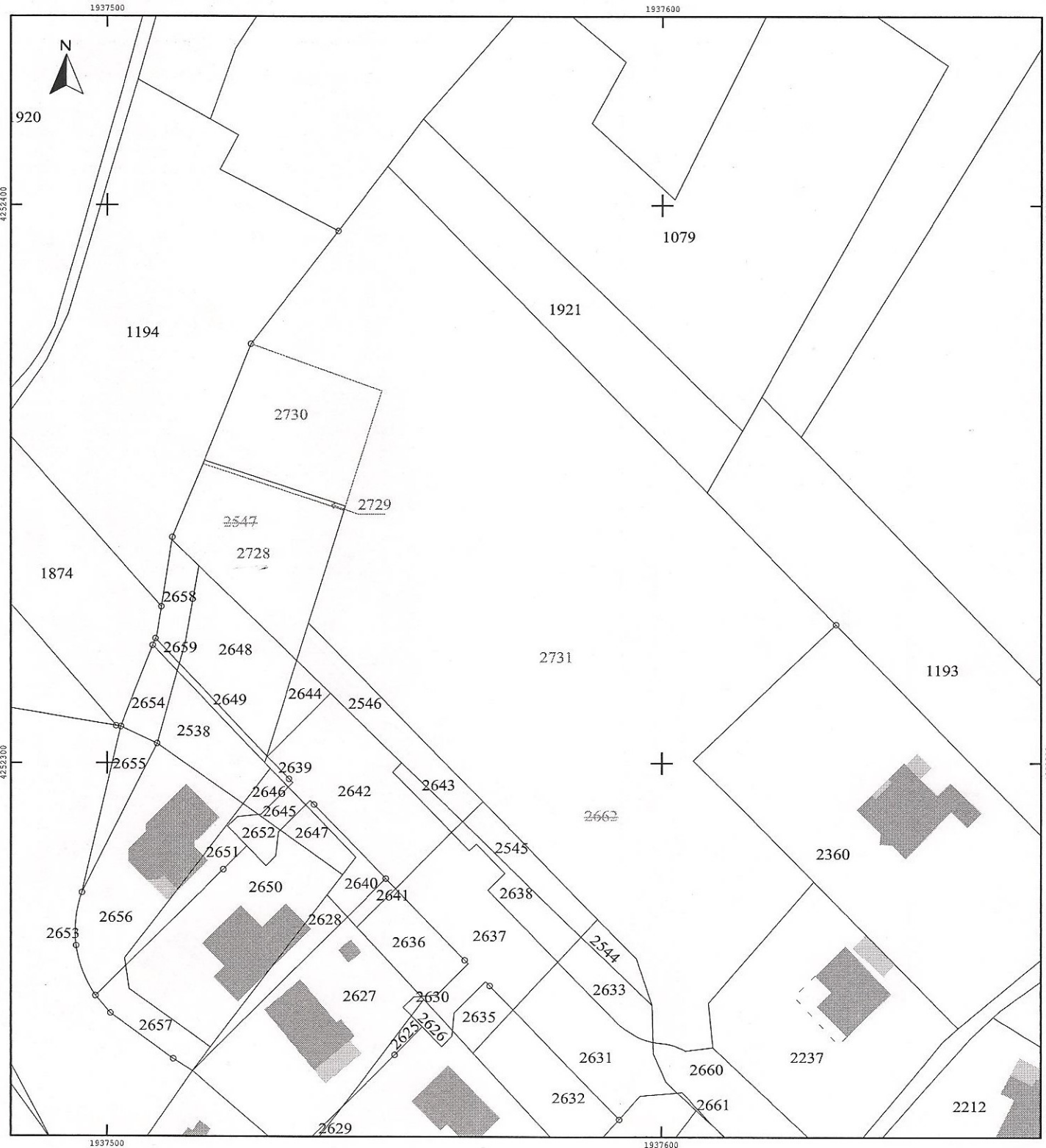
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 17/07/2017
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par MARC FOURCADE (2)

Réf. :
Le 03/07/2017

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Bruno Mathon

De: vizioz arlette [aviza@orange.fr]
Envoyé: mercredi 29 novembre 2017 20:27
À: plu
Objet: demande de classement de parcelles en terrains constructibles

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

A l'attention de Madame la commissaire enquêteur,

Dans le cadre du PLU de Saint Maximin , nous souhaiterions que les parcelles N° B 2728 , N° B 2729 et N° B 2730 appartenants au cadastre , lieu dit le Chapela , soient classés en terrains constructibles.

Il s'agit de terrains ayant été viabilisés lors de la réalisation en 2011 du lotissement " Les Pommiers".

Cette parcelle de terrain se trouve dans la continuité du lotissement déjà existant.

La motivation de notre demande s'appuie sur le fait qu' un de nos enfants , père de famille est actuellement locataire à Saint Maximin.

Il souhaiterait y batir sa résidence principale et pouvoir ainsi rester résident de la commune.

Nous vous sollicitons pour un rendez vous afin de pouvoir vous présenter notre demande. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous adressons, Madame , nos sincères salutations.

Arlette et Pierre VIZIOZ